

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

4Hooves

Conformément à la directive CE n°. 1907/2006 (n° 453/2010)

Date de préparation 14-oct.-2014 Date de révision : Numéro de révision: 2.2

14-sept.-2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 4Hooves

Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammoniumchloride; Chlorure de didécyldiméthylammonium Contient

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Hoof Treatment**

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant Fournisseur

DeLaval N.V. France: DeLaval snc Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5

9031 Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504

78997 Elancourt Belgium

France

Tel. +32 9 280 91 21 Tel: (1) 3081 8002

Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:

(33) 1 4005 4848

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: +352 8002 5500

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Acute aquatic toxicity	Catégorie 1. (H400)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 1. (H410)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux. Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

Mentions de danger H290 - Peut être corrosif pour les métaux

DANGER

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammoniumchloride; Chlorure de didécyldiméthylammonium

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro
·			·		d'enregistrement
					REACH

Chlorure de didécyldiméthylammonium	230-525-2	7173-51-5	20 - < 25	Skin Corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammonium chloride	270-325-2	68424-85-1	10 - 20	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
Acide chlorhydrique	231-595-7	7647-01-0	5 - 10	STOT SE 3 (H335) Skin Corr. 1B (H314) Met. corr. 1 (H290)	01-2119484862-27
Éthanol	200-578-6	64-17-5	5 - 10	Flam. Liq. 2 (H225) Eye irr. 2 (H319)	01-2119457610-43

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

contact oculaire Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun

effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions

locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.Autres informationsVoir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations Équipement de protection individuel, voir section 8 SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Corrosif pour les

métaux. Tenir à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne) 8B Non-combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide chlorhydrique		TWA: 1 ppm	STEL: 5 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 2 ppm
7647-01-0		TWA: 2 mg/m ³	STEL: 7.6 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³	TWA: 3.0 mg/m ³
		STEL: 5 ppm		TWA: 5 ppm	Peak: 4 ppm
,		STEL: 8 mg/m ³		TWA: 7.6 mg/m ³	Peak: 6 mg/m ³
Éthanol		TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 500 ppm
64-17-5		TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 1910 mg/m ³	TWA: 960 mg/m ³
			STEL: 5000 ppm		Peak: 1000 ppm
			STEL: 9500 mg/m ³		Peak: 1920 mg/m ³
					Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 15 mg/m ³	STEL: 5 ppm	Ceiling: 5 ppm
7647-01-0	TWA: 8 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³	STEL: 7.6 mg/m ³	Ceiling: 8 mg/m ³
		Ceiling: 2 ppm			
		TWA: 5 ppm			
<u> </u>		TWA: 8 mg/m ³			
Éthanol		TWA: 1000 ppm	Skin	HTP: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm
64-17-5			STEL: 1900 mg/m ³	HTP: 1900 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
			TWA: 260 mg/m ³	HTP kattoarvo: 1300	
				ppm HTP kattoarvo: 2500	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Delegne	mg/m³	Irlande
		STEL: 4 ppm	Pologne STEL: 10 mg/m ³	Norvège	
Acide chlorhydrique 7647-01-0	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m ³	STEL: 4 ppm STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	Ceiling: 5 ppm Ceiling: 7 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m ³
7047-01-0	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm	i wa. 5 mg/m	Cenning. 7 mg/m²	STEL: 10 ppm
	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 2 ppin TWA: 3.0 mg/m ³			STEL: 10 ppin STEL: 15 mg/m ³
Éthanol	STEL: 2000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm	STEL: 1000 ppm
64-17-5	STEL: 3800 mg/m ³	STEL: 1920 mg/m ³	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	TWA: 950 mg/m ³	51LL. 1000 ppili
] 07.17-5	TWA: 1000 ppm	TWA: 500 ppm		T VVA. 550 mg/m²	
	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 960 mg/m ³			
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	l		

Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Acide chlorhydrique	CLV: 5 ppm, 8 mg/m ³	TLV: 8 mg/m³ (8 H)		Ák-érték: 8 mg/m³	GVI: 5 ppm
7647-01-0		TLV: 15 mg/m ³		CK-érték: 16 mg/m³	GVI: 8 mg/m³
		(15min)			KGVI: 10 pmm
		·			KGVI 15 mg/m ³
Éthanol	LLV: 500 ppm	TLV: 1000 mg/m³ (8 H)		Ák-érték: 1900 mg/m³	GVI: 1000ppm
64-17-5	LLV: 1000 mg/m ³			CK-érték: 7600 mg/m ³	GVI: 1900 mg/m ³
	STV: 1000 ppm			_	-
	STV: 1900 mg/m ³				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les

zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau Vêtements à manches longues.

Protection des mains Gants de protection

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés. Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueAspect
Liquide
Jaune

OdeurAucune information disponibleSeuil olfactifAucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u>

pH <1

Point/intervalle de fusionAucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullitionAucune donnée disponible

point d'éclair 45 °C Le produit n'est pas inflammable, (Sustained

combustability test)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvantsAucune donnée disponibleCoefficient de partage : n-octanol/eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleTempérature de décompositionAucune donnée disponible

Viscosité 44 cP

Propriétés explosivesSans objetPropriétés comburantesSans objet

9.2. Autres informations

Densité 0.99 g/ml

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation Aucune information disponible.

contact oculaire Corrosif.

Contact avec la peau Corrosif.

Ingestion OECD 423:. Nocif en cas d'ingestion.

DL50 orale 300 - 2000 mg/kg (OECD 423)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de didécyldiméthylammonium	238 mg/kg (Rat)		
Alkyl (C12-16) dimethylbenzylammonium chloride	= 426 mg/kg (Rat)		
Acide chlorhydrique	700 mg/kg (rat)	5010 mg/kg (rabbit)	= 1.68 mg/L (Rat) 1 h
Éthanol		>20000 mg/kg (rabbit)	124.7 mg/L (rat)

irritation Aucune information disponible.

Corrositié Corrosif.

Sensibilisation OECD 406:. Non classé.

Effets mutagènes Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancerogènes Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétau x aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Chlorure de didécyldiméthylammonium	EC50 0.09 mg/L	LC50 0.28 mg/L		LC50 0.0059 mg/L 48 h
	72h	96 h		
Acide chlorhydrique		282: 96 h		
		Gambusia affinis		
		mg/L LC50 static		
Éthanol		12.0 - 16.0: 96 h	EC50 = 34634	9268 - 14221: 48 h
		Oncorhynchus	mg/L 30 min	Daphnia magna mg/L
		mykiss mL/L	EC50 = 35470	LC50 2: 48 h Daphnia
		LC50 static 100:	mg/L 5 min	magna mg/L EC50 Static
		96 h Pimephales		10800: 24 h Daphnia
		promelas mg/L		magna mg/L EC50
		LC50 static		
		13400 - 15100:		
		96 h Pimephales		

	promelas mg/L	
	LC50	
	flow-through	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol	-0.32

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur For Romenia

utilisés

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. For Romenie.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU 1760

14.2 Nom d'expédition 1760 - Liquide corrosif, n.s.a (Chlorure de

didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)

14.3 Classe de danger 8

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnementDanger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucune information disponible

convention Marpol et au recueil IBC

ADR/RID

14.1 N° ONU 1760

14.2 Nom d'expédition 1760 - Liquide corrosif, n.s.a (Chlorure de

didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)

14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Danger pour l'environnementDanger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucune information disponible

convention Marpol et au recueil IBC

IATA/ICAO

14.1 N° ONU 1760

14.2 Nom d'expédition 1760 - Liquide corrosif, n.s.a (Chlorure de

didécyldiméthylammonium, Acide chlorhydrique)

14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage |

14.5 Danger pour l'environnementDanger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

Aucune information disponible

convention Marpol et au recueil IBC

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK Classification Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE Reg. 648/2004/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 14-oct.-2014

Date de révision : 14-sept.-2017

Numéro de révision: 2.2

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2 (ATP 8 - CLP)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité